

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

#### **Etaient présents :**

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline.

**Procurations :** Bertin RUFIE (procuration à Benoît OLIVIE), ISSALY Christine (procuration à Isabelle MIRABEL)

**Absents excusés :** BESSIERE Jean-Louis.

<b>Délibération n° 2022 – 50 : Institutions et vie politique</b> <b>Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022</b>
---

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0      Exprimés : 25      Pour : 25      Contre : 0

<b>Délibération n° 2022 – 51 : Institutions et vie politique</b> <b>Ajout de délibérations à l'ordre du jour</b>
---

Monsieur le Président propose de rajouter une délibérations à l'ordre du jour concernant :

- Plan de financement programme voirie

Le Conseil Communautaire autorise l'examen de cette délibération.

Abstentions : 0      Exprimés : 25      Pour : 25      Contre : 0

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE</b>
-----------------------------------

- Commande publique :
  - Attribution du Marché de voirie
- Finances locales :
  - Tarifs des repas des cantines scolaires
  - Tarifs des produits en vente à l'Office de tourisme
  - Loyer du nouveau cabinet à la suite des travaux d'extension du centre médical
  - Plan de financement Programme Voirie
- Aménagement du territoire
  - Validation du Projet de Territoire

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

#### Décisions du Bureau

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le Conseil Communautaire :

- Personnel :
  - Augmentation de 1h de 14,50 h à 15,50h - Ecole de Rignac.
  - Création d'un poste à 35h d'adjoint d'animation à partir du 31 août 2022 - Ecole de Bournazel et Centre de loisirs, en remplacement d'un poste existant.
  - Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal à 32 h/semaine en remplacement du poste d'Agent de Maîtrise.
  - Création du poste d'Adjoint technique 35 h/s en remplacement d'un poste existant - service Ordures ménagères.
- Commande publique :
  - Acte modificatif concernant le lot PEINTURE dans le cadre du marché Extension du Centre Médical avec l'EURL CAMPO pour un montant de 241,03 euros HT.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

#### Délibération n° 2022 - 52 : Institutions et vie politique Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kévin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0      Exprimés : 25      Pour : 25      Contre : 0

#### Délibération n ° 2022 - 53 : Commande publique Attribution du marché de voirie pour la période 2022-2024

##### Exposé :

Monsieur le Président rappelle au conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la dévolution des travaux de modernisation de la voirie communale pour la période 2022-2024.

Il rappelle également qu'un groupement de commande a été mis en place avec 2 communes membres de la Communauté de Communes : Anglars Saint Félix et Rignac

Il précise qu'il s'agit d'un marché à bon de commande dont le montant maximum TTC est réparti comme suit :

Communauté de Communes du Pays Rignacois :	450 000 €
Commune d'Anglars - Saint Félix :	40 000 €
Commune de Rignac :	80 000 €

Quatre entreprises ont remis une offre : EUROVIA, COLAS, ROUQUETTE TP et GREGORY SAS.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

Après ouverture des plis et étude des offres, la société GREGORY a été classée n°1 avec une offre d'un montant de 388 955.02 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise à GREGORY SAS.

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide d'attribuer ce marché à l'entreprise GREGORY ;
- autorise le Président à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution notamment les bons de commande dans la limite des prévisions budgétaires.

Abstentions : 0      Exprimés : 25      Pour : 25      Contre : 0

<b>Délibération n° 2022 – 54 : Finances locales Tarif de la cantine scolaire</b>
--

#### Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le prix de fourniture des repas des cantines scolaires va augmenter à la rentrée de septembre. Cette augmentation est due à la mise en place des mesures imposées par la loi Egalim et à la hausse des coûts d'énergie et des matières premières.

Le tarif a été discuté en bureau communautaire et en commission de la vie scolaire et périscolaire. Il est proposé d'augmenter le tarif des cantines scolaires comme suit :

CANTINE	4.38 €/repas
---------	--------------

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 21 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 4 Abstentions :

- de fixer les prix du repas servi dans les cantines scolaires à 4.38 € à compter de la rentrée de septembre 2022.

Abstentions : 4      Exprimés : 21      Pour : 21      Contre : 0

<b>Délibération n° 2022 – 55 : Finances locales Tarif de la garderie périscolaire</b>
---

#### Exposé :

Monsieur le Président indique qu'après présentation à la commission vie scolaire et périscolaire, il est proposé de ne pas modifier le prix de la garderie périscolaire à la rentrée de septembre 2022, soit :

GARDERIE	1,77 €/jour
----------	-------------

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Fixe le tarif de la garderie à compter de la rentrée de septembre 2022 à 1.77 € par jour, sans changement par rapport l'année scolaire 2021-2022.

Abstentions : 0

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

**Délibération n° 2022 – 56 : Finances locales**  
**Tarifs des documents et articles en vente à l'Office de Tourisme**

**Exposé :**

Monsieur le Président indique que de nouveaux documents et articles sont proposés à la vente à l'Office de Tourisme et qu'il y aurait lieu d'en fixer les prix. Il est proposé la grille des tarifs ci-après :

	Tarif
<b>Documents et Articles</b>	
Les chemins de St Jacques de Compostelle	<b>15,00 €</b>
Aveyron, Nature, Histoire, Sites	<b>12,00 €</b>
Le bassin houiller de l'Aveyron illustré	<b>18,00 €</b>
Les itinéraires Aveyron	<b>19,90 €</b>
Livre "Sauvegarde du Rouergue - La Capelle Del Vern"	<b>10,00 €</b>
Topoguide "Au Pays de Rignac - Montbazens"	<b>6,50 €</b>
Topoguide Le Ségala	<b>7,00 €</b>
Livre "Belcastel, Histoire illustrée d'un village du Rouergue"	<b>22,00 €</b>
Livre randonnées Belcastel	<b>3,00 €</b>
Fiches randonnées Rignac ancienne édition	<b>1,00 €</b>
Fiches randonnées Rignac - Belcastel – Bournazel (nouveau)	<b>1,00 €</b>
Plaquette Bournazel	<b>2,00 €</b>
Fiches randonnées Bournazel	<b>1,00 €</b>
Cartes postales Bournazel	<b>0,30 €</b>
Cartes postales Bournazel fait main	<b>3,00 €</b>
DVD "Raconte-moi... la résistance et le maquis de Prévinquières"	<b>10,00 €</b>
Cartes postales "Les Amis de Mirabel"	<b>1,00 €</b>
Verres "les Amis de Mirabel" (nouveau)	<b>1,00 €</b>
DVD Farrebique et Biquefarre (nouveau)	<b>20,00 €</b>
Livre Sentier ethno-botanique en Segala	<b>10,00 €</b>
T-Shirt Rignac	<b>5,00 €</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022**

<b>Prestations</b>	
<u>Tennis :</u>	
forfait 1 heure pour 2 personnes	<b>5,00 €</b>
forfait 1 heure pour 1 personne	<b>2,50 €</b>
Carte estivale (du 1er juillet au 31 août) :	<b>40,00 €</b>
<u>Guide du partenariat pour les herbergeurs et restaurateurs :</u>	
Adhésion pour 1 an	<b>20,00 €</b>

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe les tarifs des documents et articles mis en vente à l'Office de Tourisme du Pays Rignacois tels que définis ci-dessus.

Abstentions : 0          Exprimés : 25          Pour : 25          Contre : 0

<p><b>Délibération n° 2022 - 57 : Finances locales</b> <b>Bail relatif à la location du nouveau cabinet médical</b></p>
---

**Exposé :**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de bail relatif à la location du nouveau cabinet médical aménagé dans le cadre de l'extension du Centre médical dont la Communauté de Communes est propriétaire.

Il indique les conditions suivantes :

- Le cabinet est affecté à Mme DIJOLS Charlotte, sage-femme
- Le montant du loyer mensuel : 250 euros
- Location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer le bail commercial.

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve les conditions du bail,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de bail avec Mme Dijols.

Abstentions : 0          Exprimés : 25          Pour : 25          Contre : 0

<p><b>Délibération n° 2022 - 58 : Finances locales</b> <b>Plan de financement du Programme Voirie 2022</b></p>
--

**Exposé :**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le dossier de demande de subvention pour le programme Voirie 2022 déposé dans le cadre de la DETR 2022, a reçu une réponse favorable de l'Etat.

Il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement pour tenir compte du montant de dépense retenu, du taux et du montant de la subvention.

Ce plan de financement s'établit comme suit :

<b>MONTANT DU PROJET HORS TAXES</b>	<b>200 000 €</b>
Taux de subvention	20 %
Montant de la subvention	40 000 €
Communauté de Communes	160 000 €

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté.
- Sollicite une subvention de 40 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Abstentions : 0      Exprimés : 25      Pour : 25      Contre : 0

<b>Délibération n° 2022 - 59 : Domaines de compétences par thèmes</b> <b>Adoption du Projet de Territoire</b>
--

#### Exposé :

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les étapes successives de l'élaboration du Projet de Territoire à l'échelle intercommunale :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire intercommunal et identification des enjeux
- Phase 2 : Stratégie de développement de la Communauté de Communes
- Phase 3 : Programme d'actions

Des temps de concertation ont été organisés : questionnaire envoyé aux habitants, entretiens individuels avec les acteurs locaux (maires, entreprises, associations), atelier en conseil communautaire et groupe de travail formé par les conseillers municipaux des communes membres, atelier avec la population.

Il rappelle que les axes de développement retenus sont les suivants :

- Attractivité et dynamisme économique
- Cohésion sociale
- Tourisme, culture et loisirs
- Environnement et cadre de vie
- Axe transversal : Communication et mutualisation

Les actions seront mises en œuvre en fonction des priorités dans les mois et années qui viennent.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

#### Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Adopte le Projet de Territoire du Pays Rignacois tel que présenté.

Abstentions : 0          Exprimés : 25          Pour : 25          Contre : 0

\*\*\*

### Informations

#### ❖ TOURISME

Un document reprenant toutes ces actions de promotion du territoire a été envoyé aux membres du conseil d'exploitation :

##### Nouveautés :

- La Carte Z imprimée en 3000 exemplaires
- Le set de table avec la carte imprimé en 20 000 exemplaires
- Dépliants de randonnées à Rignac Belcastel et Bournazel : 1500 exemplaires (nouveau)

##### Rééditions :

- Brochure « itinérance en pays rignacois » en 3000 exemplaires
- Dépliants de Belcastel et Bournazel en 10 000 exemplaires
- Brochure des hébergements en 500 exemplaires
- Brochure des restaurants en 1500 exemplaires
- Chemin des 2 tilleuls en 1000 exemplaires
- Brochure « Activités et services 2022-2023 » en 500 exemplaires

##### Autres actions :

- Jeux de piste à Belcastel et Bournazel
- Brochures sur les églises de Belcastel et La Capelle Del Vern
- Carte des circuits VTT

#### ❖ CENTRE DE LOISIRS

Pour faire face à l'augmentation des demandes d'accueil, une convention a été passée avec l'école Saint-Joseph pour occuper une partie des locaux le mercredi et les vacances scolaires. Cette mesure est provisoire pour des raisons d'organisation. Le projet de construction d'un centre de loisirs est à l'étude.

#### ❖ PLUI

Le bureau communautaire a reçu le bureau d'étude OC'TEHA chargé de l'élaboration du PLUI. Oc'teha est associé à la Chambre d'Agriculture pour l'étude agricole, à CERMECO pour l'étude



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS Séance publique du Conseil de Communauté du 30 juin 2022

environnementale ainsi qu'à Hélène Forêt, paysagiste-conceptrice pour la phase Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les étapes ont été présentée :

- Diagnostic : mars 2023
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : octobre 2023
- Arrêt du projet : juillet 2024
- Consultation des Personnes Publiques Associées : janvier 2025
- Enquête publique : mai 2025
- Approbation : juillet 2025

La réunion avec les Personnes Publiques Associées est fixée au Mercredi 6 juillet.

Le Mardi 13 septembre de 9h à 13h : réunion de formation PLUI auprès des conseillers municipaux et des secrétaires de mairie.  
Poursuite des échanges autour d'un plateau repas.

### ❖ ECOLES

Les effectifs scolaires pour la rentrée 2022 se maintiennent et représentent 400 élèves (hors école St-Joseph).

### ❖ PISCINE

Les enfants des écoles sont accueillis à la piscine depuis le 17 juin.  
Des créneaux horaires sont également réservés aux élèves de 6<sup>ème</sup> du Collège Georges Rouquier.

**Prochain conseil communautaire : Mardi 30 août**